

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026_097

Objet : Convention de partenariat entre Cœur de Flandre agglo et Jardinons notre Santé dans le cadre du dispositif des ordonnances vertes

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-six.

Présents (79) :

Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Vincent LEFEBVRE - Sophie CAUDRON - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROUILLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Bastien DECLERCK (Suppléant) - Frédéric JUDE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Rosine CAILLIAU (Suppléante) - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Pascal BECUE (Suppléant) - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (9) :

Gauthier VANCAYZEELE à Frédéric VERTUN - Audrey RINGOT à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Marie BOUQUET à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIE - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Eric SMAL à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 88

Secrétaire de séance : Coralie DEVROEDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026_097

Objet : Convention de partenariat entre Cœur de Flandre agglo et Jardinons notre Santé dans le cadre du dispositif des ordonnances vertes

Les 1 000 premiers jours de l'enfant, de la grossesse jusqu'aux 2 ans de l'enfant, représentent une période déterminante pour la santé à long terme. Il s'agit d'une période charnière pour initier un changement des habitudes alimentaires pour préserver la santé.

Les ordonnances vertes sont une démarche santé visant à favoriser, sur prescription de professionnels de santé, une alimentation plus saine et locale, à réduire les risques de cancers, de troubles du développement, métaboliques, neurologiques, etc.

Cœur de Flandre agglo souhaite, dans le cadre du dispositif des 1 000 premiers jours, de la Convention Territoriale Globale et du Projet Alimentaire Territorial, participer à la mise en place de cette démarche santé sur le territoire.

L'objectif est d'accompagner 100 familles à travers un parcours en 3 axes :

- participation à un atelier de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens animé par des partenaires professionnels,
- distribution d'un panier hebdomadaire pendant 28 semaines de légumes bio issus de producteurs locaux en contrepartie d'une participation symbolique des bénéficiaires et de l'obligation de participation à l'atelier de prévention,
- participation à un atelier culinaire pour accompagner les familles dans l'élaboration des repas avec le soutien des centres sociaux, CCAS et professionnels du territoire.

Cette démarche a pour objectif de :

- prévenir et limiter les risques d'exposition aux perturbateurs endocriniens des femmes enceintes, de l'enfant à naître,
- lutter contre les inégalités sociales de santé,
- protéger l'environnement et notre santé.

Ces objectifs se concrétiseront en :

- sensibilisant et informant les futures mères sur les dangers des perturbateurs endocriniens,
- facilitant l'accès à une alimentation saine à base de produits bio, locaux, et de saison,
- favorisant le changement de pratiques dans la durée,
- soutenant ceux qui prennent soin de la terre de l'eau et des sols.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation d'une durée d'un an.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, les centres sociaux seront sollicités pour faire le lien avec le public cible. Des ateliers pourront se dérouler en lien avec les professionnels de santé du territoire dans ces lieux. Cette partie est prise en charge par la collectivité au travers de subventions déjà obtenues.

S'agissant des paniers de légumes, il est proposé que Cœur de Flandre agglo verse une subvention à l'association Jardinons Notre Santé, qui aura en charge la gestion et la production des paniers de légumes.

Pour Cœur de Flandre agglo, les actions de ce dispositif peuvent être résumées dans le tableau financier ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Ateliers perturbateurs endocriniens et culinaires	10 000 €	Subvention DRAAF	14 000 €
Accompagnement de 35 familles		Subvention	5 000 €
Versement d'une subvention à l'association Jardinons notre santé (représentant une attribution de paniers légumes à 35 familles)	10 000 €	Reste à charge Cœur de Flandre agglo	1 000 €
Total dépenses	20 000 €	Total recettes	20 000 €

L'association Jardinons notre Santé percevra également des financements venant de différents partenaires, permettant un accompagnement de 100 familles.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de petite enfance ;

Vu la délibération 2025/110 du conseil communautaire du 30 septembre 2025 sollicitant une subvention à la DRAAF Hauts-de-France au titre de l'Appel à Candidatures 2025 "Soutien à la structuration des PAT de Niveau 2 " et la convention d'attribution d'une subvention en date du 3 novembre 2025 ;

Vu la délibération 2026/022 du conseil communautaire du 10 février actant la mise en place du dispositif ;

Considérant l'ambition de l'intercommunalité de s'engager dans un dispositif d'ordonnances vertes sur le territoire intercommunal ;

Considérant la volonté d'accompagner l'association Jardinons notre santé dans le cadre du dispositif des Ordonnances Vertes via le bus des 1 000 premiers jours ;

Considérant que le projet se fait en lien avec le Projet Alimentaire du Territoire, le dispositif des 1 000 premiers jours, la Convention Territoriale Globale et bénéficie de l'appui technique de la médiatrice santé en milieu rural ;

Il vous est proposé :

- de soutenir l'association Jardinons notre santé pour le déploiement du dispositif d'ordonnance verte selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération,
- de fixer la subvention de Cœur de Flandre Agglo à 10 000 €,
- de verser un acompte de 50% au démarrage du projet et le solde à la clôture du dispositif,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les mesures afférentes à la présente délibération.

Vote :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

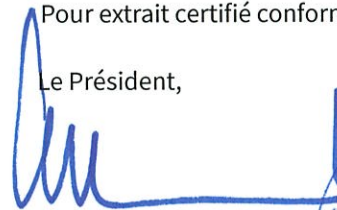
La Secrétaire de séance,



Coralie DEVROEDE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 mai 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

